



CHSCT PLÉNIER

10 / 02 / 2022

Déclaration liminaire au Plénier CHSCT

Monsieur le Président,

Sur le CHSCT Plénier dont la convocation était demandée en urgence.

Par un courriel du 4 janvier 2022, les représentants des personnels au CHSCT 75 vous ont demandé de convoquer un CHSCT exceptionnel pour disposer, et débattre, de toutes les informations concernant la situation sanitaire, et les nouvelles mesures prises pour les semaines à venir, soit :

- les mesures de prévention et les mesures sanitaires de toutes natures prises par les directions du ressort du CHSCT 75, compte tenu de la prédominance du variant Omicron.
- le suivi des personnes en télétravail, les consignes pour lutter contre l'isolement.
- le suivi des personnes vulnérables en télé travail 5 jours,
- le suivi du matériel fourni aux télétravailleurs pour lutter contre les TMS,
- le suivi des livraisons et de l'état des stocks en masques (demandés sans lanière), gel et savons.
- le suivi du nettoyage des locaux-
- rappel de l'absence de plage fixe obligatoire...etc
- etc

Vous avez répondu, le même jour, qu'afin de faire le point sur les mesures décidées compte tenu du contexte sanitaire, la DRFiP organisait une conférence téléphonique qui aurait lieu le 07/01 à 15 h (sur le modèle de celles tenues par le passé) à laquelle pourraient être associés les membres du CHSCT (de la DRFiP sans doute ? mais pas

nécessairement ceux de la Douane, de la DSFP-APHP, de la DNVSF, qui n'ont pas été convoqués, de fait...).

Vous avez précisé, d'autre part, que la DNVSF, la DSFP pour l'APHP, les DR et DI pour la Douane, avaient été interrogées, de manière formalisée, sur les mesures mises en place, et que vous informeriez les représentants des personnels, des réponses qui seraient transmises.

Votre réponse ne répondait pas, selon nous, ni aux exigences fixées par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, concernant les compétences générales attribuées au CHSCT et donc à ses membres, ni au caractère d'urgence, portée par la demande initiale des représentants des personnels de tenue d'un CHSCT exceptionnel ; elle ne pouvait donc répondre de manière appropriée à la demande des représentants des personnels.

Raison pour laquelle les représentants des personnels renouvelaient donc leur demande d'un CHSCT exceptionnel, conformément aux dispositions prévues à l'article 3 du RI des CHSCT, en cas d'urgence.

Il est à noter que cette séance exceptionnelle devait, mais également pouvait, se tenir rapidement.

Nous attendions donc de votre part une proposition de date dans un délai rapproché du fait de l'urgence sanitaire.

Enfin, selon nous, les informations fournies par la DG concernant la tenue de réunions en présentiel montraient que ces dernières restaient tout à fait possibles, en respectant un certain nombre de gestes barrières, y compris en utilisant un format mixte (présentiel-audio).

Nous vous rappelions les dispositions de l'article 47 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 concernant le rôle des représentants en CHSCT

Le 7 janvier, nous vous avons sollicités à nouveau en vous précisant que nous contestions l'interprétation que vous faisiez des dispositions de l'article 3 du RI. En ce sens et notamment, l'article 4.2 de la circulaire de 2016, énonce :

« La réunion en cas d'urgence (art.3 du RI des CHSCT)

En cas d'urgence, le comité doit être réuni dans les plus brefs délais, et au plus tard dans les 15 jours notamment en cas d'accident grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Le signalement de l'urgence appartient tant aux représentants de l'administration, que du personnel. Il convient de garder à l'urgence tout son sens, afin qu'elle ne soit évoquée trop fréquemment et sans raison.

Ces cas de réunion ne sont pas en effet un mode normal de fonctionnement des comités. »

En cas d'urgence, le comité doit donc être réuni dans les plus brefs délais, et au plus tard dans les 15 jours **notamment** en cas d'accident grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Cela signifie qu'en cas d'urgence, le comité doit être réuni dans les plus brefs délais. Notamment dans le cas d'accident grave, **mais pas seulement**, il est possible de le réunir en urgence, pour d'autres cas de figure donc, les textes eux-mêmes soulignant qu'il convient par cela de conserver à l'urgence tout son sens.

Or, le signalement de l'urgence appartient tant aux représentants de l'administration, que du personnel, de droit.

C'est pourquoi nous renouvelions, une nouvelle fois, notre demande de tenue d'un CHSCT exceptionnel, compte tenu de l'urgence sanitaire, qui nous semble avérée. Selon nous cette réunion devait avoir lieu rapidement, dans les 15 jours de la demande initiale, soit avant le 19 janvier.

Le 24 janvier, nous étions toujours dans l'attente d'une réponse à notre demande d'un CHSCT exceptionnel renouvelé le 7 janvier 2022.

Notre désaccord persiste donc toujours sur l'interprétation que vous faites des dispositions de l'article 3 du RI, et de l'article 4.2 de la circulaire de 2016.

C'est pourquoi, nous renouvelions une fois de plus notre demande de tenue d'un CHSCT exceptionnel, compte tenu de l'urgence sanitaire, qui nous semble avérée. Selon nous, cette réunion aurait dû avoir lieu dans les 15 jours de la demande initiale.

En conclusion, vous n'avez pas, selon nous, respecté le droit applicable, et les prérogatives du CHSCT dans leur ensemble (art 47 du décret n° 82-453).

Sur le CHSCT Plénier de ce jour, et ses modalités de tenues .

Nous avons reçu la convocation pour ce CHSCT, et nous nous étonnons à nouveau, que la DG, et vous-même, contraigniez l'organisation des séances de travail des instances, en mixte « présentiel-audio », alors que le Gouvernement a jugé tout à fait possible d'alléger les contraintes... depuis le 2 février 2022, qu'il n'y a plus de jauge imposée, que les formations, aussi bien en continu qu'à l'Enfip, n'ont cessées de se tenir en présentiel !!!

Les précédentes expériences ont démontré que l'audio n'était pas au point, voire adaptée à la tenue des CHSCT parisiens, qui se caractérisent par des échanges fournis entre un grand nombre d'intervenants.

Les « audio » rendent les interactions difficiles, les prises de paroles compliquées, sans compter les problèmes de connexion, ou techniques, qui les entravent.

Nous vous demandons donc, encore une fois, de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les CHSCT, et les instances de manière générale, puisse se tenir en présentiel, avec les représentants du personnel (titulaires et suppléants), les experts, les différents acteurs de la prévention, et les représentants de l'administration qui seront amenés à intervenir, ou à répondre aux questions.

Sur la situation sanitaire et ses conséquences

À chacune des instances qui se succèdent, et notamment chaque CHSCT Plénier, de plus en plus de signaux démontrent que la crise COVID arrive à son terme, que le « *bout du tunnel* » est visible. Pourtant, la situation dégradée perdure, l'argument de la COVID s'est installé durablement dans nos vies et nos activités professionnelles.

Inexorablement, les mêmes sujets sont traités. Nous avons toujours des difficultés pour des personnels qui voudraient plus de télétravail, qui se le voient refuser en toute « discrétion »...

A notre sens, il y a encore trop de freins ici et là, d'origine purement dogmatiques et subjectifs, selon les chefs de service. Pour Solidaires Finances, dès lors que l'agent ou l'agente en exprime la demande (dans un contexte lui ayant **réellement** permis d'exprimer son souhait...) il faut y donner suite, conformément à l'instruction gouvernementale. Or, tout le monde sait qu'une partie de l'encadrement demeure rétive au télétravail, et trouve telle ou telle argutie, pour imposer une présence physique au service... Ou dissuader les agents d'en faire la demande, notamment à la DGFIP, à la Douane (avec la TGD) !

Solidaires Finances rappelle encore et toujours que nous sommes dans une situation d'exception. Or, l'expression certes un peu triviale « *prendre le taureau par les cornes* »

nous paraît toujours aussi lointaine. On nous a exposé brièvement quelques situations où le télétravail n'était pas possible. C'est juste une évidence.

À notre sens, le problème est plus dans l'adaptation à ces temps d'exception. Par exemple, nous parlons ici de réalisations d'objectifs, qu'on peut mettre entre parenthèses, ou de choses qu'il est possible de différer dans le temps, entre autres !

Or, sur ce point, il est manifeste, qu'il y a un décalage entre les intentions dans les discours et la réalité que vivent les agentes et les agents. Certes, nous ne sommes pas en PCA.

Toutefois, attention à ne pas se retrouver dans une situation équivalente, avec une propagation de l'épidémie très forte et qui pourrait paralyser certains services, tout simplement parce qu'on n'aura pas pris la mesure exacte de la situation de ce début d'année 2022.

Certes, la lutte contre la crise, est l'affaire de tout un chacun, tant pour sa propre protection, que pour celle de la collectivité. Cependant, la réponse est, et demeure, collective.

Elle engage l'État en tant qu'employeur des agents et agentes, et un instrument au service de la collectivité. Et, à l'heure actuelle, le combat premier de celle-ci demeure de vaincre une pandémie. Tout le reste ne vient qu'après : « *Quoi qu'il en coûte* » !

Par ailleurs, Solidaires Finances, lors des différents groupes de travail sur le télétravail, a toujours signifié son inquiétude quant à la massification de cette modalité, surtout associée à une stratégie de réduction du taux d'occupation par agent dans une visée purement comptable (cf le NRP parisien par exemple...).

Notre inquiétude que le télétravail soit un prétexte à la possible dégradation des conditions de travail se confirme à travers différents projets de déménagement qui sont proposés dans différentes directions de la DGFIP.

Certains scénarios proposés, ici ou là, construisent des scénarii avec des formulations du type : 0,6 postes de travail, par agent !! Ce type de processus est déjà connu dans le privé.

La densification de l'occupation des bâtiments de la DGFIP est à l'œuvre aussi à la DRFIP avec le NRP parisien, et nous ne voulons pas que ce type de raisonnement soit appliqué à la DRFIP !!

En fait, nous arrivons même dans certaines directions à des propositions avec des bureaux partagés, sans qu'il y ait de véritable débat autour de l'implantation de ces éventuels « flex-office » ou « flexdesk ». Nous ne voulons pas que ce type de système ou d'organisation du travail, et/ou de partage des surfaces immobilières allouées à la DGFIP, soit appliqué à la DRFIP !!

Cet entassement prévisible des personnels complique les mesures d'aménagement de poste des personnels ayant des besoins particuliers. Et c'est particulièrement

contradictoire quand nous sommes dans un contexte sanitaire de nécessité de distanciation physique, notamment !

Engageons de véritables actions

Pour faire de la politique ministérielle SSCT, une réalité, visible et concrète pour l'ensemble des agents et agentes du ministère, Solidaires Finances exige toujours que les agents et agentes aient un poste de travail adapté aussi bien en télétravail, à domicile et/ou en présentiel, afin de prévenir les risques en lien avec la santé.

Alors qu'il semble déjà bien difficile de résoudre ces problèmes d'équipement, comment envisager l'épineux sujet de l'organisation du travail ? Solidaires Finances reste toujours sceptique sur ce dernier point.

La pandémie, et le recours massif au télétravail, ont mis en relief, les problèmes managériaux que nous connaissions déjà, suite à la loi de transformation de la fonction publique (LTFT).

Nous constatons une augmentation des ambiances de services fébriles, parfois délétères !

Avant la crise, les causes étaient majoritairement de différents ordres, allant des techniques de type harcelantes, au manque de connaissances métiers de la hiérarchie, en passant par le mépris ou la mise en concurrence entre agents (encore accrue avec l'évaluation individuelle, quand le travail est une psycho-dynamique collective...), voire entre contractuels et fonctionnaires.

Avec le COVID, il faut rajouter deux nouveaux phénomènes/causes :

- un manque d'outils collaboratifs connus, et efficaces, aisément utilisables, et leur mise en œuvre, pour développer et préserver le collectif,
- et enfin, la mise en concurrence et/ou la tension générée entre télétravailleur et travailleur en présentiel.

Propos liminaires de contexte concernant l'état d'esprit revendicatif des agents

L'État peut avoir un petit côté espiègle ... Ainsi, il se gargarise de certaines choses, tout en passant un peu sous silence d'autres phénomènes, et chiffres, qui ont un peu moins l'heur de lui plaire... ou de servir sa communication officielle.

Ainsi, le dernier baromètre Delouvrier, dans la partie consacrée à la DGFIP, s'il enregistre un petit recul (-2 points), reste tout de même à un taux de satisfaction de 82 % !

Ce n'est plus un satisfecit : c'est un triomphe, mesdames et messieurs !

Et très logiquement, le Ministère s'en enorgueillit, et s'en sert comme marqueur, indiquant que ses réformes et autres transformations sont les bonnes.

C'est l'évidence même !

Mais en y regardant de plus près, il est bien plus discret sur le fait que les citoyens, nos seuls vrais « patrons », ne sont plus, selon le sondage que 47 % à vouloir d'une diminution notable de leurs impôts (alors qu'ils étaient 65 % à éprouver cette envie profonde lors de la dernière « livraison »).

Une chute vertigineuse de 18 points de base !!! Beaucoup moins vendeur sur les plateaux télé...

Parmi les thèmes qui ont bien plus la cote, nous retrouvons les préoccupations de proximité, et d'accessibilité physique aux services publics. Là, nos chers gouvernants vont être, et sont, bien plus discrets sur le constat, car de leur côté, le marquage est plutôt concentration, restructuration, fusion, déménagement, délocalisation, et dématérialisation.

Mais revenons à l'engouement de nos concitoyens pour le Service Public « façon Bercy », qui n'est de prime abord pas prédisposé à bénéficier d'une image des plus sympathiques aux yeux du grand public.

Pour Solidaires Finances, c'est tout simplement le symbole que, même dans la crise, le Service Public a tenu contre vents et marées.

Et que s'il a pu le faire, c'est que les agents, qui le font vivre au quotidien, n'y sont pas étrangers. Simple constat aussi logique, qu'implacable ...

Mais que fait le gouvernement pour ces agents ? Eh bien, pas grand-chose !

Si c'est juste un défaut d'imagination, Solidaires Finances est tout à fait disposé à aider, en suggérant quelques pistes cumulatives :

- Arrêt des restructurations ;
- Arrêt des suppressions d'emploi ;
- Plan de qualification de C en B et de B en A ;
- Arrêt de la rémunération au « mérite » ;
- Intégration des primes dans le traitement ;
- et surtout la revalorisation des rémunérations, et le dégel du point d'indice ;
- Etc.

Car, dans la série « pudeurs diverses », nous rappelons qu'en l'espace de 10 ans, les agentes et les agents ont globalement perdu 14 % de pouvoir d'achat, et plus de 23 % en 20 ans !

Dès lors, vous comprendrez que la mobilisation du jeudi 27 janvier est bien légitime, tout comme celle qui monte en Douane à l'annonce de la journée du 10 mars. À notre sens, la question du pouvoir d'achat, et plus globalement celle du niveau de vie, va devenir un thème central dans les temps à venir, et l'affaire ne fait que commencer, surtout si l'inflation, et spécialement certaines dépenses incontournables (énergie, loyers etc.) rentrent dans la partie !

Et l'État, en tant qu'employeur, n'échappera pas ici à ses responsabilités.

La question de l'attractivité pourrait se poser à terme (cf les recrutements, et les difficultés récurrentes à combler partiellement des vacances d'emplois, avec des listes d'agents

reçus au concours, mais qui en refusent le bénéfice, etc....etc...), même si Bercy n'est sans doute pas le Ministère le plus désarmé en la matière.

Par contre, côté désenchantement, nous pouvons vous certifier qu'il est tout à fait dans le peloton de tête de cette désaffection, qu'on voit chez de nombre d'agents du Service Public.

Les missions sont chahutées, abandonnées, transformées, lapidées peu à peu, les structures régulièrement bouleversées, et les lendemains qui chantent ...pas toujours très assurés (voire pas du tout dans certains cas...).

De la DGFIP à la DGDDI, il est assez illusoire de nous raconter que « *la vie serait un long fleuve tranquille* », sauf à vouloir faire injure à la simple réalité.

La crise a été, et est une formidable leçon de choses.

Plus prosaïquement, elle a démontré notamment la pertinence de Services Publics forts, tout simplement car à part l'État (et son extension au niveau européen) il n'y a personne à l'horizon pour jouer le rôle de « grand protecteur ».

Or, l'État repose sur ses fondements et parmi ceux-ci, l'agent public, le fonctionnaire, se trouve en bonne place. Il serait assez logique de ne pas l'oublier. Et donc de mettre au cœur des préoccupations.

Il est manifeste qu'actuellement, ce n'est pas le ressenti de la plupart de nos collègues.

Concernant « la communication » autour du projet de réorganisation du site Eugène Carrière, et de l'accueil, vous écrivez donc que les agentes et les agents des SIP du 18e ont été destinataires des plans de réaménagements, et que ces derniers n'ont pas formulé de remarques. Pour une fois, vous n'évoquez donc qu'une pseudo-consultation !

Comment aurait-il pu en être autrement quand la majorité d'entre eux ont eu le sentiment que tout était définitivement bouclé, une fois les plans transmis, et qu'à aucun moment leur avis ne pouvait être pris en compte !

Sur l'aménagement en tant que tel, vous semblez donc avoir enfin l'ambition qu'aucun usager n'attende à l'extérieur (sans doute pour éviter des problèmes avec la copropriété) et vous agrandissez en conséquence au maximum la zone accueil ? Sans que l'on puisse vérifier d'ailleurs si cela sera suffisant ?!

Avons-nous toutefois l'assurance, que les contraintes sanitaires n'annihileront pas cette ambition ?

Allons-nous véritablement pouvoir passer d'accueils restreints, au compte-goutte comme cela est actuellement le cas sur le site de Boucry, à un accueil où tous seront reçus à l'intérieur de la vaste zone d'accueil ?

Afin de fluidifier cet accueil, vous installez 10 postes « libre service » comme si l'ensemble des usagers était réellement en capacité de les utiliser sans difficulté et en totale autonomie.

Ce choix, procède à nos yeux, d'une bien mauvaise connaissance des usagers du 18^e arrondissement.

Face à cette problématique, vous indiquez qu'il y aura miraculeusement des « voltigeurs »... Qui travailleront sans filet ?!?

Qui assurera cette mission de voltigeuses et de voltigeurs, car vous n'êtes pas sans savoir que les agents des SIP du 18^e ne sont déjà plus assez nombreux aujourd'hui, d'autant qu'à la vue des 8 suppressions d'emplois annoncées pour les 2 SIP concernés, la situation des effectif sera encore plus dégradée dès 2022 ?

Et d'autres questions devront être résolues dans les mois à venir...

Concernant l'ordre du jour de ce CHSCT:

Nous interviendrons dans le cadre des débats, plus précisément sur les différents autres points à l'ordre du jour.

Concernant les réaménagements affectant Eugène Carrière, nous avons cependant noté que vous ne fournissez pas l'avis de la médecine de prévention sur ces opérations ; ni d'ailleurs celui de l'Inspecteur Santé, sécurité au travail (ISST).

Pouvez-vous nous transmettre ces éléments ?



Pour un traitement décent : +23% !



Historique : la désindexation...

1982 : l'origine

En 1982, le ministre (PS) des Finances Jacques Delors met un terme à l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire à leur indexation « automatique » sur l'inflation.

Années 1990 : la transition

Pourtant dans les années 1990, au gré des décisions gouvernementales, la valeur du point d'indice des fonctionnaires suit (tant bien que mal) l'inflation.

Années 2000 : le couperet !

C'est au tournant de l'année 2002, en profitant du passage à l'euro pour en effacer les effets, que l'alignement est bel et bien abandonné.



Depuis 2 décennies, les revenus décrochent par rapport aux prix !

Inflation : +35,6% !

Depuis janvier 2000, l'inflation a augmenté de 35,6% (voir détails au dos). Et c'est une estimation *a minima* !

Point d'indice : +10,4%

Dans le même temps, la valeur du point d'indice a augmenté de 10,4% seulement... Et le décrochage s'accroît de plus en plus avec le temps !

C'est donc au moins 400 €/mois de perdus !

Et les résultats se font sentir :

- « smicardisation » de la carrière C et du début de la carrière B !
- précarisation du milieu de la carrière B et du début de la carrière A !!
- perte généralisée de niveau de vie !!!

Situation administrative				Traitement brut actuel	Si indexation sur l'inflation du point d'indice de l'an 2000 (+23,08%)		
					Traitement brut projeté	Somme perdue-volée par mois	par an
A	IR3	2 ^e	650	3045,92 €	3748,77 €	-702,85 €	-8 434,15 €
		8 ^e	575	2694,46 €	3316,21 €	-621,75 €	-7460,97 €
	insp	4 ^e	450	2108,71 €	2595,30 €	-486,59 €	-5839,02 €
B	CP	6 ^e	484	2268,04 €	2791,39 €	-523,35 €	-6280,21 €
		C1	5 ^e	390	1827,55 €	2249,26 €	-421,71 €
	C2	5 ^e	369	1729,14 €	2128,14 €	-399,00 €	-4788,00 €
C	ACP1	6 ^e	403	1888,47 €	2324,23 €	-435,76 €	-5229,18 €
		ACP2	5 ^e	360	1686,97 €	2076,24 €	-389,27 €
	AC	4 ^e	343	1607,31 €	1978,20 €	-370,89 €	-4450,64 €

Lexique :

- AC/ACP2/ACP1 : agent de constatation / principal de 2^{ème} / 1^{ère} classe ;
- C2/C1/CP : contrôleur de 2^{ème} / 1^{ère} classe / principal ;
- IM : indice majoré ; IR3 : inspecteur régional de 3^{ème} classe.



Récupérons ce qui nous est dû ! (désormais 400 €/mois) !

Pour SOLIDAIRES Douanes, les personnels doivent bénéficier d'un traitement décent.

Ils le méritent au regard de tous les efforts fournis, et de l'augmentation du coût de la vie.

Dans l'immédiat, pour rattraper le niveau de vie de 2000, donc récupérer ce qui a été volé aux personnels, il faut : - pour toutes et tous + 400 € / mois ;

- revaloriser le point d'indice de +23% !

Plus largement, il importe de réinstaurer une échelle mobile des salaires, ainsi que de réelles négociations salariales, aussi bien au niveau Fonction publique (grilles indiciaires) qu'aux niveaux ministériel et directionnel (actualisation des régimes indemnitaires en reconnaissance de la technicité).

Soutien à toutes celles et ceux en mobilisation, dès ce jeudi 27 janvier 2022 !

Paris, le lundi 24 janvier 2022



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil - boîte 56 - 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / +33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes

Annexe : évolution du revenu par rapport aux prix depuis 20 ans
(évolution de la valeur du point d'indice par rapport au taux d'inflation depuis 2000)

Parti(s) au pouvoir (gouvernement)	Année	Taux d'inflation ¹		Point indice			Différence cumulée entre taux d'inflation et point d'indice (au 31/12 de chaque année depuis 2000)	Projection si le point d'indice (valeur an 2000) avait été indexé sur l'inflation		
		annuel	cumulé (depuis 2000)	Valeur mensuelle	variation			Valeur projetée du point d'indice	Somme perdue-volée par an a minima *	
					ponctuelle	cumulée (depuis 2000)			IM 390	IM 650
PS	2000	+1,7%	+1,7%	4,26679 €	+0,5%	+0,5%	-1,2 pt	4,33932 €	-339,44 €	-565,73 €
	2001	+1,6%	+3,3%	4,28813 €	+0,5%	+1%	-1,6 pt	4,40875 €	-424,15 €	-706,91 €
				4,31812 €	+0,7%	+1,7%				
+	2002	+1,9%	+5,3%	4,34403 €	+0,6%	+2,3%	-2,3 pts	4,49252 €	-694,93 €	-1158,22 €
	UMP (actuel LR)	+2,1%	+7,5%	4,47444 €	+0,7%	+3,0%	-4,5 pts	4,58686 €	-526,13 €	-876,88 €
2004				+2,1%	+9,8%	4,39631 €				
+	UMP (actuel LR)	+1,7%	+11,6%	4,4183 €	+0,5%	+4,1%	-6,2 pts	4,76280 €	-1508,88 €	-2514,80 €
				2005	+1,7%	+11,6%				
+	UMP (actuel LR)	+1,7%	+13,5%	4,47592 €	+0,8%	+5,4%	-7,5 pts	4,84377 €	-1616,84 €	-2694,74 €
				2006	+1,7%	+13,5%				
+	UMP (actuel LR)	+1,5%	+15,2%	4,53428 €	+0,8%	+6,8%	-10,8 pts	5,05409 €	-2326,62 €	-3877,69 €
				2007	+1,5%	+15,2%				
+	UMP (actuel LR)	+2,8%	+18,5%	4,57063 €	+0,3%	+7,7%	-10,1 pts	5,05914 €	-2179,29 €	-3632,15 €
				2008	+2,8%	+18,5%				
+	UMP (actuel LR)	+0,1%	+18,6%	4,60726 €	+0,3%	+8,5%	-11,2 pts	5,13503 €	-2362,18 €	-3936,97 €
				2009	+0,1%	+18,6%				
+	UMP (actuel LR)	+1,5%	+20,3%	4,63029 €	0%	+9,1%	-16,2 pts	5,34772 €	-3357,57 €	-5595,95 €
+	UMP (actuel LR)	+2,1%	+22,9%	4,63029 €	0%	+9,1%	-18 pts	5,42282 €	-3709,04 €	-6181,73 €
+	UMP (actuel LR)	+2%	+25,3%	4,63029 €	0%	+9,1%	-17,6 pts	5,43367 €	-3629,81 €	-6049,68 €
+	UMP (actuel LR)	+0,9%	+26,5%	4,63029 €	0%	+9,1%	-20,5 pts	5,58680 €	-4215,65 €	-7026,08 €
+	UMP (actuel LR)	+0,5%	+27,1%	4,63029 €	0%	+9,1%	-22,6 pts	5,67649 €	-4635,40 €	-7725,67 €
+	UMP (actuel LR)	0%	+27,1%	4,63029 €	0%	+9,1%	-25,2 pts	5,76732 €	-5060,49 €	-8434,15 €
+	UMP (actuel LR)	+0,2%	+27,3%	4,65807 €	+0,6%	+9,7%	-22 pts	5,64825 €	-4503,24 €	-7505,39 €
+	UMP (actuel LR)	+1%	+28,6%	4,65807 €	+0,6%	+9,7%	-22,6 pts	5,67649 €	-4635,40 €	-7725,67 €
+	UMP (actuel LR)	+1,8%	+30,9%	4,68602 €	0%	+10,4%	-22 pts	5,64825 €	-4503,24 €	-7505,39 €
+	UMP (actuel LR)	+1,1%	+32,4%	4,68602 €	0%	+10,4%	-22,6 pts	5,67649 €	-4635,40 €	-7725,67 €
+	UMP (actuel LR)	+0,5%	+33%	4,68602 €	0%	+10,4%	-25,2 pts	5,76732 €	-5060,49 €	-8434,15 €
=	LREM (PS+LR)	+1,6%	+35,6%	4,68602 €	0%	+10,4%	-25,2 pts	5,76732 €	-5060,49 €	-8434,15 €

* Nota bene : le niveau d'inflation peut-être corrigé (à la baisse) par les autorités via plusieurs méthodes :

Pondération

Si le prix du bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la moindre consommation des ménages.

Amélioration

Si la qualité d'un produit augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer le moindre coût d'un renouvellement de dotation pour les ménages (par exemple dans la téléphonie ou l'informatique).

Substitution

Si le prix d'un bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la préférence des ménages pour un équivalent moins onéreux.

Agrégation

Les dépenses sont globalisées au niveau de l'ensemble de la population, toutes classes sociales confondues (par exemple, si le loyer ne compte que pour 6% du budget dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation [IPC], c'est qu'il tient compte des propriétaires ayant remboursé leurs emprunts).

Paris, le lundi 24 janvier 2022

¹ Source : Institut national de la statistique et des études économiques, indice des prix à la consommation (IPC) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401>



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes